

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 Septembre 2018

Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du 10 septembre 2018

Date de convocation : 04 septembre 2018

L'An Deux Mille Dix Huit, le Lundi 10 septembre, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Gervais, régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert GUERINEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 18, présents 13, votants 16

Présents : MM GUERINEAU Robert, SIGWALT Richard, DESDOUETS-FERANDIN Jocelyne, RIOU Marie-Claude, LOIZEAU Jean, LE CIGNE Johann, SOUCHET Jean, GUILLOT Bertrand, CROCHET Thierry, CHEBOUKI Nathalie, LANDREAU-BONENFANT Cécile, PITAUD Marc, BESSONNET Virginie.

Absents et excusés : Mme Maryse BONNAMY ayant donné pouvoir à Mme Jocelyne FERANDIN, Mme Stéphanie POTIER ayant donné pouvoir à M. Jean LOIZEAU, M. Denis FRIMIN ayant donné pouvoir à M. Robert GUERINEAU, Mesdames TURPAUD Marie-Caroline et RENAUDIN Cécile.

Secrétaire de séance : Monsieur Marc PITAUD.

Les membres présents adoptent à l'unanimité le précédent compte-rendu.

Monsieur le Maire demande l'autorisation à l'assemblée de rajouter un point à l'ordre du jour portant sur l'aménagement paysager du stade des primevères.

FINANCES ET BUDGETS

Présentation de l'analyse financière de la commune réalisée par le Trésorier

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Richard SIGWALT pour ce point. Il indique que Monsieur CENAC, Trésorier de la collectivité, a rédigé une analyse financière de la collectivité sur la période 2013-2017. Il en résulte plusieurs constats notamment un nombre important d'investissements et un fond de roulement à la baisse. Monsieur SIGWALT indique que de nouveaux services ont été apportés à la population (médiathèque...) et que les bâtiments communaux ont été rénovés et mis en accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Clôture du budget du Priaureau - modificatif

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée la délibération n°53-04-18 du 14 mai 2018 selon laquelle le conseil municipal acceptait la clôture du budget du lotissement du Priaureau et le report d'un excédent de 193.970,91€ sur le budget principal de la commune.

Après avoir établi les différentes écritures de stock et de TVA pour clôturer le budget, il s'avère que le montant effectivement reporté s'établit à 188.759,32 €.

Le conseil municipal est donc appelé à se prononcer sur le report de ce montant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide

- De procéder à la clôture du budget annexe du lotissement du Priaureau
- De reporter l'excédent du budget annexe de 188.759,32€ de la section de fonctionnement au budget général (c/7551) sur l'exercice 2018.

Décision modificative n°1 – budget général

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de décision modificative n°1 portant sur des ajustements budgétaires sur différentes opérations d'investissement.

Cette décision modificative inscrit également au budget un emprunt de 300 000€ afin de financer les travaux d'aménagement du centre bourg.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-1641-14 : AMENAGEMENT CENTRE BOURG	0,00 €	0,00 €	0,00 €	300 000,00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	300 000,00 €
D-2184-34 : Restaurant scolaire	0,00 €	8 600,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	8 600,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-14 : AMENAGEMENT CENTRE BOURG	0,00 €	300 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-17 : SALLE DE SPORTS+POLYVALENTE	70 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-40 : EGLISE	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-46 : Travaux Mairie	0,00 €	11 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-63 : ACCESSIBILITE BATIMENTS COMMUNAUX	0,00 €	70 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-70 : VOIRIE 2017	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-72 : VOIRIE 2018	11 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-73 : TROTTOIRS	8 600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-74 : SALLE ACTIVITE	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	95 100,00 €	386 500,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	95 100,00 €	395 100,00 €	0,00 €	300 000,00 €
Total Général		300 000,00 €		300 000,00 €

Monsieur le Maire sollicite l'accord du conseil municipal afin de lancer une consultation de trois établissements bancaires pour la réalisation de cet emprunt avant la fin de l'année 2018. Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Valide la décision modificative n°1 comme porté dans le document joint.
- Autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation afin de souscrire un emprunt de 300 000€

Liste des dépenses à imputer sur le compte 6232 « Fêtes et cérémonies »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur CENAC, comptable du Trésor, a sollicité la commune pour l'adoption d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « fêtes et cérémonies », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à

cet article budgétaire.

Il propose donc la prise en charge des dépenses suivantes au compte 6232 « fêtes et cérémonies » :

↳ d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple,

- Les diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles, inaugurations, commémorations, vœux de nouvelle année, remise de dictionnaires, réunions de CME...

↳ les fleurs, bouquets, médailles, gravures, coupes et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des mariages, décès, départs, récompenses sportives et culturelles ou lors de réceptions officielles

↳ les denrées et petites fournitures pour les réunions et manifestations que la commune organise

↳ les spectacles ou séances de cinéma offerts aux écoles de la commune

Vu l'article D.1617-19 du code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- Accepte l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits repris au budget communal.

RASED – demande de subvention

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 9 juillet dernier, le conseil municipal avait examiné la demande de subvention du RASED (réseau d'aide spécialisé aux élèves en difficulté) mais n'avait pas pu se prononcer, faute de montant précisé dans le courrier de demande.

Après interpellation, l'association nous a indiqué souhaiter une subvention d'un montant de 226,74€ pour l'acquisition de matériel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Accepte le versement d'une subvention de 226,74 € au RASED
- Dit que cette somme sera imputée sur le compte 6574 du budget primitif 2018

ENVIRONNEMENT VOIRIE

Acquisition jeu parc de la salamandre – validation de l'échéancier

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le vœu du conseil municipal des enfants de voir installer au parc de la salamandre un nouveau jeu à destination des petits. La société ID VERDE de Challans a proposé une structure dont le montant s'élève à 23.953,08€ TTC, pose comprise.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de valider ce devis en janvier 2019 afin que la pose soit réalisée par l'entreprise en avril 2019. Le conseil municipal y est favorable.

Aménagement paysager stade des primevères

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Johann LECIGNE, Adjoint à la voirie et à l'environnement pour cette question.

Il présente le projet d'aménagement paysager envisagé par le cabinet Côté Paysage, maître d'œuvre, choisi par la commune pour ce projet. L'esquisse montre un cheminement piétonnier de la MARPA au stade vers la mare située au sud, des alcôves de pique-nique, des essences d'arbres disséminés dans le terrain ainsi que des bosquets et une prairie humide. Le cout de ces aménagements est estimé à 91.455€ HT. Après concertation, le conseil municipal demande au maître d'œuvre de revoir le projet afin qu'il s'inscrive dans une enveloppe globale de 70.000 HT.

VIE SOCIALE ET SCOLAIRE

Rentrée scolaire 2018/2019

Le conseil municipal prend connaissance des effectifs de la rentrée scolaire 2018/2019 :

- Ecole publique : 92 élèves répartis en 4 classes
- Ecole privée : 161 élèves répartis en 6 classes.

URBANISME BATIMENTS

Rapport de la commission communale

Sur proposition de la commission communale « Urbanisme et Bâtiments », le conseil municipal approuve les avis émis sur les autorisations d'urbanisme.

Délégation à Monsieur le Maire : déclaration d'intention de ne pas aliéner

- | | |
|-----------|--|
| N°27/2018 | LORTEAU Marie-Thérèse à OLIVIER Daniel, 2 rue du Manoir |
| N°28/2018 | TRICHEREAU Jean-Luc à RABALLAND Guillaume et SIMONNEAU Fanny, Rue de la clé des champs |
| N°29/2018 | HENRY Sébastien à CLEMENT Guillaume et GILAIN Roxane, 8 rue de la Ruée |
| N°30/2018 | BROCHARD Cédric et COUPIAC Clémence à PHILODEAU Kévin, 1 rue de la Ruée |
| N°31/2018 | CCFD Terre Solidaire à CONAN Joris, 29 rue de la Marne |

Convention mise à disposition service ADS Challans Gois Communauté

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la communauté de communes assure l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme depuis 2009 sur le périmètre de l'ancienne communauté de communes du Pays de Challans. Depuis le 1^{er} juillet 2015, les communes de l'ancien Pays du Gois et de l'ancien Pays de Palluau bénéficient également du service.

Suite à la création de Challans Gois Communauté et aux départs des communes de l'ancien Pays de Palluau vers le service instructeur de la communauté de communes Vie et Boulogne au 31 mai 2018, il convient de remettre à jour et harmoniser les conventions qui régissent les obligations entre la communauté de communes et les communes, considérant que les communes inscrites dans le périmètre intercommunal bénéficient d'une prestation gratuite.

Monsieur le Maire présente le projet de convention établi par Challans Gois Communauté et sollicite le conseil municipal sur son approbation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Approuve la convention à intervenir entre Challans Gois Communauté et la commune de Saint-Gervais relative à la mise à disposition des services de la communauté de communes pour l'instruction des autorisations et des actes relatifs à l'occupation du sol
- Autorise Monsieur le Maire à la signer

Local technique stade des primevères – avenant aux travaux

Monsieur le Maire signale à l'assemblée, dans le cadre des travaux de construction du local technique du stade des primevères, la nécessité de procéder à des modificatifs sur les travaux, liés notamment au doublage dans les sanitaires PMR.

L'avenant n°1 présenté par l'entreprise FRADIN, titulaire du lot 5, s'élève à 1.475,10€ HT faisant porter le montant total du marché à 5.919,88€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Accepte la réalisation de ces travaux
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

Lotissement le Fief du Val Fleuri – maîtrise d'ouvrage Vendée Habitat

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il a pris contact avec Vendée Habitat, bailleur social de Vendée, afin d'envisager la réalisation d'un projet de construction de logements sociaux et de PSLA sur le lotissement le Fief du Val Fleuri.

Le programme envisagé consisterait à réaliser 6 logements sur l'îlot A ainsi que 2 PSLA (dispositif de location-accession) sur les lots 34 et 35.

Vendée Habitat sollicite l'accord du conseil municipal pour intervenir sur le site identifié ci-dessus afin de procéder à toutes études nécessaires.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- De confier à Vendée Habitat la maîtrise d'ouvrage d'un programme de construction de 6 logements locatifs sociaux sur l'îlot A et 2 PSLA sur les lots 34 et 35
- D'autoriser l'accès aux parcelles à Vendée Habitat pour procéder à toutes les études nécessaires
- D'associer Vendée Habitat à la conception de l'aménagement du lotissement du Fief du Val Fleuri afin de confirmer la faisabilité du projet
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document se rapportant à ce dossier

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les propositions de Monsieur le Maire énumérées ci-dessus.

Création de locaux de rangement salle de sports des primevères –maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée le projet de création de locaux de rangement attenants à la salle de sports des primevères. En effet, les associations communales utilisatrices de la salle, les écoles ainsi que la municipalité ont besoin de locaux afin de stocker leur matériel. Ainsi, la salle serait vide permettant une utilisation sécurisée du site.

Après concertation, voici une description succincte du dossier. L'extension projetée porterait sur la création de 4 locaux de rangement (3 pour les associations, les écoles et 1 pour la commune) d'une superficie globale de 125m². Un des locaux aurait une ouverture par l'extérieur tandis que les 3 autres seraient accessibles par l'intérieur de la salle de sports. Montant prévisionnel des travaux : 150 000€ HT (études comprises).

Vu que le montant des honoraires d'architecte sera inférieur à 25000€ HT et comme le précise le code des marchés publics, il n'est pas nécessaire de lancer une consultation pour la maîtrise d'œuvre.

Aussi Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter le cabinet AM ARCHITECTURE de Rezé pour travailler sur ce dossier et préparer un avant-projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Approuve le choix de confier la maîtrise d'œuvre au cabinet AM ARCHITECTURE de Rezé
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire

QUESTIONS DIVERSES

↳ **Personnel communal** : nominations de Monsieur Guillaume CANTIN à l'accueil périscolaire et de Mme Sophie HANICOTTE comme agent d'entretien des salles

↳ **Urbanisme** : proposition de l'office notarial de Beauvoir sur Mer d'acquérir la maison de Mme Mathilde COUTHOUIS rue du Haras. Après discussion, la commune ne préemptera pas ce bien.

↳ Proposition de **fermeture estivale du secrétariat de la Mairie** les samedis 20-27 juillet et 03, 10 et 17 août 2019. Le conseil municipal y émet un avis favorable.

Dates à retenir

- Prochains Conseils Municipaux : lundi 15 octobre, 05 novembre et 10 décembre 2018 à 20h

Le Maire,

